

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues régulièrement convoqué s'est réuni en session publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 14

Date de convocation : 6 décembre 2025

Présents : M TRICOT Jean-Luc, Mme MAILLOT Sylvia, Messieurs GONNON Samuel, Pascal LEQUIEN, MARUEJOULS Pascal, M Dimitri FONCLAUD, LEBEAU Jérôme, Mmes JORLAND Sandrine, COUTURIER Nathalie,

Absents: M Stéphane MOTTET (pouvoir à M Jean Luc TRICOT) M Bertrand MARION (pouvoir à Mr Pascal MARUEJOULS), M Dejan STAMENKOVIC (pouvoir à Mme Sandrine JORLAND), Mme Laetitia SOULIER (pouvoir à M Nathalie COUTURIER), Mme Claudia BALAVOINE (pouvoir à M Pascal LEQUIEN)

Secrétaire de séance : M Dimitri FONCLAUD

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance du 21 novembre 2025, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

RIFSEEP : mise en place à compter du 1^{er} janvier 2026

Monsieur le Maire rappelle que les modalités du RIFSEEP avait déjà été abordées lors du conseil du 18 septembre 2025. Le projet a été soumis au Comité Social Territorial en date du 24 novembre 2025 et a reçu un avis favorable. Aussi, les points suivants sont rappelés :

1. Le RIFSEEP comprend 2 parts :
 - L'indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,
 - Le complément indemnitaire annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent
2. Les bénéficiaires
3. Les critères d'attribution
4. Les plafonds de versement
5. Les modalités de versement

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2026.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités de définir des lignes directrices de gestion.

« La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines définit les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la collectivité, compte-tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences. »

Les lignes directrices de gestion relatives à cette stratégie pluriannuelle doivent être appréhendées comme des orientations à mettre en place sur le long terme, à savoir toute la durée du mandat. Leur élaboration permet de formaliser la politique RH de la collectivité, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

La commune de Belmont d'Azergues a développé une stratégie de gestion des ressources humaines qui contribue à soutenir le besoin opérationnel d'adaptation permanente des services et des agents, aux missions qui leur sont confiées et au regard des politiques publiques de la commune.

Ces lignes directrices de gestion ont aussi pour finalité de fixer les orientations générales, en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Elles précisent les orientations et les critères généraux pris en compte pour les promotions et avancements, ainsi que les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents.

Considérant qu'elles sont communiquées par voie numérique et le cas échéant par tout autre moyen à l'ensemble des agents de la collectivité territoriale, et qu'elles s'appliqueront en vue des décisions individuelles (promotions, nominations, mobilités...) prises à compter du 1er janvier 2026.

Conformément à l'article 16 du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019, le projet des lignes directrices de gestion a été présenté au Comité Social Territorial lors de sa séance du 24 novembre 2025 qui a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après délibération, valide les lignes directrices de gestion de la commune de Belmont d'Azergues.

QUESTIONS DIVERSES

Décision budgétaire

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de la fongibilité des crédits, une décision budgétaire a été prise pour le transfert de la somme de 15.89€ du compte 2135 vers le compte 1641.

Tableau budgétaire 2026

Monsieur le Maire propose de continuer à travailler sur le budget 2026, à savoir les dépenses déjà connues à ce jour. Des devis sont en cours pour l'alimenter.

BP 2026

Article	FONCTIONNEMENT	Montant
611	INTERVENANT SPORT à compter de sept 2025 (5h/semaine)	3 000,00
611	diagnostic amiante école (prévention) DTA	1 100,00
613	location TPE Carte bleue (maxi 40€/mois) pour animation	480,00
618	ABONNEMENTS ECOLE	330,00
622	notaire (achat cave)	1 000,00
623	ANIMATION	4 000,00
624	TRANSPORT PISCINE	2 000,00
6067	BUDGET FONCTIONNEMENT ECOLE	6 000,00
6068	fleurissement	500,00
6156	ECOLE ET MAIRIE MAINTENANCE INFO MR SCHNEE	1 300,00
6156	coffre fort électronique mot de passe	200,00
6156	Eiffage : maintenance caméras	3 475,20
60632	trousses secours	200,00
60636	équipement agents : chaussures cantine	350,00
61521	ENTRETIEN VARENNES + ABRI	39 800,00
	élagage arbres Varennes + 1 place mairie	
65561	SYDER ou 65568 ?	
615221	nettoyage toit gouttière école charrin	660,00
615231	dératisation 2x/an	700,00
657363	subvention CCAS	4 500,00

Article	INVESTISSEMENT	Montant
212	végétalisation cour école	2 500,00
212	plantations arbreS (entrée Belmont)	
2131	ACHAT CAVE (-3000 vente terrain)	8 412,00
2131	remise aux normes installations électriques	1 000,00
2131	cumulus mairie	
2131	remise aux normes horloge publique + alimentation	1 509,60
2152	opération LED (100300 € sur 15 ans) - Reporté 2026-27	
2152	SIEVA borne fontaine cimetière	1 714,79
2152	programme voirie	32 224,08
2156	tronçonneuse	432,00
2156	poteaux incendie (4500 € le poteau) - si possible ????	5 000,00
2184	tapis gym x6	900,00
2184	ordinateurs pour école	3 598,80
	refrigérateur mairie	200,00
	compresseur	

CCBPD : Conseil Communautaire du 10 décembre

Monsieur le Maire rapporte quelques sujets évoqués au dernier conseil communautaire.

Un poste d'emploi non permanent pour un projet de réduction des déchets est créé pour 6 ans. Un guide conférencier, vacataire, a été recruté.

Une ouverture de crédit sera réalisée en investissement et fonctionnement pour 2026, afin de permettre les dépenses avant le vote du prochain budget.

Une garantie d'emprunt pour la MARPA est validée à hauteur de 15%, et 85% par le Département.

Les emprunts du SIBA sont repris par la CCBPD puisque ce syndicat dépendra de la CCBPD.

Des aides financières sont accordées pour un soutien à des TPE.

L'ouverture dérogatoire des commerces le dimanche est validée pour 12 dimanches à Chazay et Anse, et 6 à Lozanne par exemple.

Le coût du logiciel NEXT ADS pour Belmont représente 56.70 €/an.

En ce qui concerne le retour des communes pour la mise en place du PLUi, à ce jour la moitié des communes est favorable, mais la pondération devant se faire par le nombre d'habitants (2/3 des habitants) à ce jour cela ne représente que 55%. Aussi il faudra attendre le 31/12/2025 pour connaître la décision définitive.

La cérémonie des vœux de la CCBPD est prévue le 21 janvier 2026.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

COMMISSION ANIMATION

Le marché de Noël a eu lieu le 29 novembre 2025 et le retour est positif, tant pour les exposants que pour les visiteurs qui ont apprécié les différentes animations.

Le bilan est à l'équilibre.

COMMISSION COMMUNICATION

La soirée des annonceurs pour la remise du bulletin municipal aura lieu le 19 décembre à 19h, à Fossilea.

La cérémonie des Vœux de Belmont se déroulera le vendredi 23 janvier 2026 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Prochain conseil d'adjoints le jeudi 29 janvier 2025 à 18h45
Prochain Conseil Municipal le vendredi 6 février 2026 à 19h15